



**CHAUMONT-SUR-THARONNE**

**conseil Municipal du 6 mai 2021  
COMPTE RENDU**

-----  
Le six mai deux mil vingt et un, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Chaumont-sur-Tharonne, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Laurent AUGER, Maire.

Les convocations avaient été adressées le 3 mai 2021 par le maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents ou représentés : 15 votants : 15

Etaient présents : AUGER Laurent, VALTER Francis, PAUL Patrice, MUNIER Laetitia, ROUILLON Brigitte, RABOIN Sabine, MERVEN Patrick, LEFORT Carole, ROUILLON Thierry, CUVILLIER Alexis, CUVILLIER Emilie, SIMONNET Claire,

Etaient absents mais avaient donné pouvoir

PICOT Rose-Marie à Francis VALTER

DELETANG Alain à Emilie CUVILLIER

PETIT Stéphanie à Claire SIMONNET

Carole LEFORT a été désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum atteint, la séance est ouverte à 19H36.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 8 avril 2021 à l'unanimité.

-----  
**1. Dossier subvention DETR et DSIL 2021 – Modifications**

Afin de compléter et finaliser les dossiers de demande de subvention au titre de 2021 pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les montants de dépenses suivants : pour le projet « Coeur de folie », un montant de 87 389 € HT, pour le projet de récupération des eaux de pluie un montant de 25 000€ HT et un montant de 6 704 € HT pour l'achat d'équipement informatique pour l'école.

*Claire Simonnet demande si le taux accordé est connu lors du dépôt de dossier. M. le Maire lui répond que la commune sollicite le taux le plus important tout en sachant que le montant total de toutes les subventions obtenues par projet est plafonné à 80% du coût total de la dépense.*

**2. Convention de passage chemins ruraux – Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée**

Afin d'intégrer les nouveaux tracés des chemins ruraux concernés par les trois conventions de servitude conclues en 2020, dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, le Conseil départemental de Loir et Cher a transmis le projet de nouvelles conventions de passage tripartite, qui devront être signées par la Commune, le Conseil départemental et les propriétaires.

*Francis Valter précise que suite à une proposition du propriétaire, M. Tranchant, le tracé du chemin rural reliant la route de Nouan à la route de Saint-Viâtre a été modifié afin de réduire la portion du passage goudronné pour la sécurité des promeneurs lors de la traversée de la RD 48.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a approuvé les avenants nécessaires aux conventions de servitude et à autoriser le maire à signer ces avenants et les conventions tripartites.

*Thierry Rouillon demande à qui est dévolu l'entretien du chemin rural longeant la route départementale 35 car le revêtement est en mauvais état. M. le maire répond qu'il revient à la commune de l'entretenir mais va prendre contact avec le propriétaire qui a réalisé les travaux afin qu'il prenne en charge pour tout ou partie un réaménagement.*

### **3. Renouvellement de la convention d'occupation privative du domaine public avec INFRACOS**

Par courrier du 3 février dernier, la société INFRACOS a demandé le renouvellement de la convention d'occupation privative du domaine public correspondant à la parcelle cadastrée section AI n° 876, où est implantée une station radioélectrique.

*Francis Valter précise que sur ce site, dans la zone de la Trocherie, il y a deux parcelles, une avec cette station radioélectrique et une autre juste à côté avec un pylône appartenant à Orange. La commune perçoit donc deux loyers d'occupation du domaine public. Infracos loue à Orange le droit d'utiliser leur pylône. La commune a souhaité faire coïncider les fins des deux contrats des deux prestataires à la même période, donnant ainsi plus de souplesse sur un changement de stratégie téléphonie en 2029.*

*Il indique que la commune avait reçu une autre offre de la société Valocime qui, s'engageait jusqu'en 2029 à verser 200 euros par an à la commune afin qu'elle puisse réserver la location de l'espace Orange. Il a été décidé de laisser la décision aux prochains élus pour réserver le choix du renouvellement en 2029.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, a autorisé le maire à signer le renouvellement de la convention d'occupation privative du domaine public par INFRACOS à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 pour une période de 8 années, tacitement reconductible par périodes successives de 8 années pour un loyer annuel de 2 8100 € HT augmenté de 2% par an sur la période.

### **4. Demande de subvention – Equipement et raccordement du nouveau forage**

Monsieur le Maire a rappelé que la commune a réalisé un nouveau forage (N°04302X0147/F2) sur le site de production AEP route de Vouzon à Chaumont sur Tharonne en 2016. Compte tenu de la précarité de l'alimentation en eau potable de la commune, la réalisation de ce deuxième forage d'exploitation va permettre de se substituer au forage actuel, ce dernier étant conservé comme ouvrage de secours.

*Francis Valter ajoute que les études de ce deuxième forage ont été lancés en 2014. Ce forage doit être maintenant connecté au château d'eau et permettre ainsi de ne pas avoir de risque de rupture en alimentation d'eau. Si c'était le cas, il faudra alimenter la commune avec des camions citernes et acheter l'eau aux communes avoisinantes. Le coût pour les communes ayant eu ce type d'incident s'élève à 100 000 euros. Cette dernière phase doit être réalisée rapidement car l'arrêté préfectoral de protection du captage obtenu précédemment arrive à échéance cette année. Si ce dernier devait être refait, la commune se serait obligée de refaire toutes les études de captage, faire appel à un hydrogéologue...*

*La Safège, maîtrise d'œuvres pour les travaux du nouveau forage, a également alerté sur les fuites du château d'eau et a estimé ces travaux de réparation à 240 000 euros, qu'il faudra programmer dans les années à venir.*

Les travaux de ce forage de secours, d'un montant estimé de 85 000 euros HT étant susceptibles de faire l'objet de financement de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Général de Loir et Cher, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter auprès du Conseil Départemental de Loir et Cher et l'Agence de l'Eau l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux demandes de subventions.

## 5. Don de parcelle à la commune

Après avoir informé l'assemblée délibérante que par courriel du 23 mars 2021, monsieur et madame Graham Robert Gibson-Dubois, propriétaire d'une parcelle AO 189, d'une superficie totale de 18 564 m<sup>2</sup> jouxtant les parcelles communales à proximité de l'étang du Mardelay envisageaient de faire don à la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, a accepté la possibilité d'une donation et a autorisé monsieur le Maire à négocier les termes de ce don et à signer tous les actes et pièces se rapportant à cette affaire.

## Questions diverses

- ✓ Thierry Rouillon demande qui perçoit les taxes de séjour.

Monsieur le maire lui répond que les taxes de séjour sont versées à la communauté de communes « Cœur de Sologne », qui a la compétence « Tourisme ». Pour information, le montant des taxes de séjour collectées par Center-Parcs représente une recette de 500 000 euros pour la communauté de communes mais ce n'est pas la seule taxe importante. Il y a également le domaine de Chalès et la FFE...

Pour le dernier trimestre de 2020 et suite à la fermeture du site lors du confinement, la communauté de communes devrait voter lors de son prochain conseil une remise de 5 000 euros à Center Parcs.

## Informations diverses

- ✓ Les élections des 20 et 27 juin 2021 (8h à 18h)

Exceptionnellement, le bureau de vote pour les deux scrutins (Départementales et Régionales) sera situé à l'Espace Tharonne (salle des fêtes) pour respecter les gestes barrières. Pour rappel, les inscriptions sur la liste électorale de la commune sont possibles jusqu'au vendredi 14 mai 12 heures.

- ✓ Problème de motos à l'étang du Mardelay

A chaque entrée du chemin d'accès au site, un panneau est installé pour interdire l'accès aux motos, et engins à moteur. Monsieur le maire a informé la gendarmerie de ces incivilités. Par ailleurs, des actions sont en projet pour sensibiliser les jeunes sur les risques d'accident dont ils peuvent être victime seul ou causer à autrui lorsqu'ils empruntent par exemple des rues en contre-sens.

- ✓ Déjections canines

Suite à un message sur les réseaux sociaux concernant ce problème, il sera fait un rappel à tous pour éviter ces incivilités. Un distributeur de sacs sera remis dans le centre bourg et approvisionné régulièrement par les agents de la commune.

**Fin de séance à 20h30**

Fait à Chaumont-sur-Tharonne, le 14 mai 2021

**Le Maire,**  
**Laurent AUGER**

